0 100 200 m

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-504-009-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection
- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - MH inscrit
- AC1 - MH classé

AC2 - Sites inscrits et classés
- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières
- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs
- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement
- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques
- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitee - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

CODRA

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.1 Plan des SUP - Argenteuil

ELABORATION

Approbation du PLUi



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250625-2025-504-DEIF-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Plui Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.2 Plan des SUP - Asnières-sur-seine

ELABORATION

Approbation du PLUi



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

0 100 200 m

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection
- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - Mh inscrit
- AC1 - Mh classé

AC2 - Sites inscrits et classés
- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières
- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs
- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement
- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques
- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitée - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

CODRA

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement

- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection

- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - MH inscrit
- AC1 - MH classé

AC2 - Sites inscrits et classés

- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales

- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied

- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques

- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières

- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs

- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles

- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement

- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques

- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitee - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles

- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement

- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

CODRA

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-504-009o-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

0 100 200 m

Plui Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.3 Plan des SUP - Bois-colombes

ELABORATION

Approbation du PLUi



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes | Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection
- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - MH inscrit
- AC1 - MH classé

AC2 - Sites inscrits et classés
- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières
- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs
- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement
- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques
- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitée - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

CODRA

Date de réception en préfecture : 27/06/2025
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.4 Plan des SUP - Clichy-la-garenne

ELABORATION

Approbation du PLUi

Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes | Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

0 100 200 m

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection
- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - MH inscrit
- AC1 - MH classé

AC2 - Sites inscrits et classés
- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières
- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs
- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement
- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques
- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitee - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

CODRA

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-504-009a-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

0 100 200 m

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.5 Plan des SUP - Colombes

ELABORATION

Approbation du PLUi

Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes | Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-504-009g-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Plui Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.6 Plan des SUP - Gennevilliers

ELABORATION

Approbation du PLUi



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection
- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - MH inscrit
- AC1 - MH classé

AC2 - Sites inscrits et classés
- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières
- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs
- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement
- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques
- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitée - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

CODRA

0 100 200 m

Accusé de réception en préfecture
092-200057990-20250626-2025-504-009g-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

A5 - Servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- Canalisation publique d'assainissement
- Canalisation publique d'eau potable

AC1 - Classement et inscription d'immeubles au titre des monuments historiques et périmètres de protection
- AC1 - Périmètre Inscrit
- AC1 - Périmètre Classé
- AC1 - MH inscrit
- AC1 - MH classé

AC2 - Sites inscrits et classés
- AC2_inscrit
- AC2_classe

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Périmètre de protection

AS1 - Servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre immédiat

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- Chemin de halage

EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
- Linéaire concerné
- Espace concerné

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Ligne électrique souterraine

I6 - Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières
- Mines et carrières

JS1 - Servitudes de protection des équipements sportifs
- Equipement protégé

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- PPR inondation
- PPR mouvement de terrain

PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement
- Périmètre de protection

PM3 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques
- Zone du site - G
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone autorisation - b1
- Zone autorisation - b2
- Zone autorisation_limitee - B1
- Zone autorisation limitée - B2
- Zone interdiction - r
- Zone interdiction - R

PT1 - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- Zone de garde et de protection radioélectrique

PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
- Zone ou secteur de dégagement

PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
- Câble de télécommunication

T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- Emprise affectée

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone de dégagement de l'aérodrome de PARIS-LE BOURGET

Les servitudes d'utilité publique sont reportées sur ce plan à titre informatif, les tracés de référence sont consultables sur le géoportail de l'urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

CODRA

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLUi Boucle Nord de Seine

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil de Territoire
du 26 juin 2025

6. Servitudes d'utilité publique

6.2.7 Plan des SUP - Villeneuve-la-garenne

ELABORATION

Approbation du PLUi



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne

0 100 200 m